Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260407-DEL32_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 27 mars 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SÉVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT et Adrien BRIANT

Etait absente excusée : Sarah LE PEN

Secrétaire de séance : Adrien BRIANT

DELIBERATION N° 32-2026 – DESIGNATION D'UN REFERENT TEMPETES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A la demande d'Enedis,

Après délibération, Gérard GUILLO est désigné référent « tempêtes » à charge pour lui de faire le lien avec Enedis lors des tempêtes et des crises climatiques.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -

Certifié exécutoire
le
Publié le 10 avril 2026